Image not found or type unknown

Demande de nationalite francaise

Par **bicha yacine**, le **04/02/2017** à **22:26**

bonsoir
mon père avait une carte de résidence qu'il a eu grâce a un commerce quand jetait mineur,ma mère est morte
ma belle mère est française par droit de sol,mon père a demandé la nationalité française qu'il a eu quand je suis devenu majeur et il vie en France ou il est propriétaire.
est ce que je pourrait avoir la nationalité française pour moi ou mes enfants par rapport a leur grand père qui est français
sur la copie intégrale de l'acte de naissance obtenue de Nantes figure ma mère
merci d'avance

Par **youris**, le **05/02/2017** à **10:01**

bonjour,
en matière de nationalité française par filiation, ce qui compte c'est uniquement la nationalité de vos parents (père ou mère) à votre naissance et durant votre minorité.
si votre père a obtenu la nationalité française alors que vous étiez majeur, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française par la naturalisation française par filiation.
salutations

Par **Gerda K**, le **06/02/2017** à **14:41**

Bonjour,
je suis arrivé en France quand j'étais mineur par regroupement familial (15 ans)
et j'y ai effectué toute ma scolarité (Bac +2). Depuis deux ans maintenant,
je travaille à temps partiel et je souhaiterais faire une demande de naturalisation.

Ma question est la suivante: es ce que le fait d'être à temps partiel peut être un motif de refus?
Merci d'avance

Par **youris**, le **06/02/2017** à **14:51**

bonjour,
" L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.
Toutefois, elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur votre situation précise au moment de votre demande.
La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables."
source:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213

si votre travail à mi-temps vous permet d'avoir des ressources stables et suffisantes, il ne devrait pas y avoir de problème.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés